

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 9 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 3 SEPTEMBRE 2026

Date d'affichage : 4 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 9 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1^{ère} adjointe + LEBBADER D., 2^{ème} adjoint + FARENEAU G., 3^{ème} adjointe + CHATELLAIN J., 4^{ème} adjoint + LAINE M., 5^{ème} adjointe + HAMLAH M., 6^{ème} adjoint + GIRARD J.C + LIENARD J.M. + MORELLE C. + BUONGIORNO G. + BERNARDO-TEIXEIRA N. + DIVERCHY J. + AMGHAR S. + RACZYNSKI C. + FERMAUT O. + CLOSSE E. + DHAUSSY L.

EXCUSES : MM. FERAHTIA A. qui donne pouvoir à HAMLAH M. + FREMEAUX G. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + SMAGGHE D. qui donne pouvoir à LAINE M. + DEJONGHE V. qui donne pouvoir à AMGHAR S. + BOULLERIER M. qui donne pouvoir à FERMAUT O.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme FARENEAU G.

Délibération N° 2026-06-06

OBJET

Solidarité en faveur des communes sinistrées

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Haveluy tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de **500 €** à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées ;

Après avoir entendu ce rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix « POUR »),

APPROUVE ce soutien financier,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

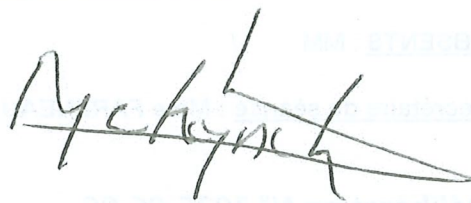
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Gwenaëlle FARENEAU

Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 14/09/2026

Publiée ou notifiée le 14/09/2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

